



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
Directrice générale et greffière-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 488, chemin des Sept, sur le lot 5 439 384 du cadastre du Québec.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM154-2023** consiste à :

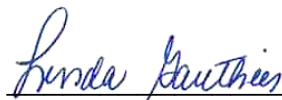
- a) **Régulariser la situation d'un garage en cour avant alors que le règlement de zonage applicable au moment de la construction en 1996 l'interdisait. Le règlement de zonage 117-11 actuel en proscrie également l'implantation en cour avant selon l'article 5.2.1 - tableau 5.1;**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 1^{er} octobre 2023. Ces dernières seront lues lors de la séance le 2 octobre 2023.

DONNÉ aux Éboulements ce 15^e jour de septembre 2023.



LINDA GAUTHIER
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE